



**Séance du Conseil d'arrondissement**

**Mercredi 15 mai 2024**

**Contact**

Aymeric PONT  
[aymeric.pont@mairie-lyon.fr](mailto:aymeric.pont@mairie-lyon.fr)  
04 78 62 18 43

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon  
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – [www.mairie1.lyon.fr](http://www.mairie1.lyon.fr)



## Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 15 mai 2024

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

### Ouverture du Conseil d'arrondissement

#### **Madame Yasmine BOUAGGA**

Bonsoir mesdames, messieurs, chers collègues, chères habitantes et habitants.

Ce conseil s'ouvre donc après cette question du conseil territorial sur le sport qui est une question d'actualité, dans cette période de Jeux olympiques alors que nous sommes beaucoup interpellés dans les débats, et c'est vraiment le flambeau de l'accessibilité des activités sportives que nous voulons porter. Ce flambeau du sport bien-être et de la possibilité pour toutes et tous de pratiquer le sport au quotidien. Alors c'est certainement moins « flambant », entre guillemets, que les grandes cérémonies, mais c'est tellement plus important lorsqu'on voit les enjeux comme vous l'avez dit sur la santé publique. Et par ailleurs nous ne rechignons pas non plus à la fête puisqu'alors que des fâcheux nous reprochent de ne pas avoir eu la fête marseillaise sur notre territoire, je tiens à rappeler que nous accueillerons le 26 août prochain la flamme des Jeux paralympiques, et de nombreuses compétitions qui seront de très beaux moments populaires.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil je souhaite rendre compte de quelques actions importantes réalisées ces dernières semaines.

Tout d'abord, la préparation des élections européennes qui se tiendront le 9 juin. Nous avons enregistré un nombre record de 1065 nouvelles inscriptions sur les listes électorales au cours de la seule dernière semaine d'avril. C'est assez exceptionnel, c'est un signe d'un très fort engagement de la Ville et de ses agents pour encourager à la participation citoyenne et vraiment je les remercie parce que ça a été un travail très important à fournir en un temps réduit. Et ça marque aussi le fait que nous prêtons attention tout particulièrement à la jeunesse, dont on sait que les taux d'abstention sont particulièrement élevés ou ont été particulièrement élevés sur les derniers scrutins, conduisant à une réelle sous-représentation de leurs voix dans la décision politique. Le tiers lieu jeunesse s'est fortement impliqué dans ce travail de sensibilisation, en organisant notamment des temps de rencontres et d'échanges sur le thème de l'engagement. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir un groupe de 250 jeunes italiens et italiennes du projet « Meridiano d'Europa », projet d'éducation à la citoyenneté européenne qui avait choisi cette année la Ville de Lyon, et plus particulièrement les Pentes de la Croix-Rousse comme lieu emblématique de formes multiples d'engagements citoyens et solidaires.

Ce printemps est aussi un moment foisonnant d'activités artistiques et culturelles. Les Nuits sonores. Les portes ouvertes d'ateliers d'artistes dont l'évènement « Les Ateliers font le printemps ». La nouvelle œuvre CRESCENDO aux Subs. L'exceptionnelle ouverture de la Galerie des Terreaux à l'occasion du festival « Un AiRT de famille » dont le parcours immersif dans des créations colorées et ludiques d'artistes locaux est un succès impressionnant. On sait combien les acteurs et actrices de la culture font l'âme du 1<sup>er</sup> arrondissement, que ce soit dans les lieux d'émergence comme le Lavoir Public, qui est en cours de renouvellement de son équipe ou dans les grandes institutions comme le Musée des Beaux-Arts. Nous avons animé, en arrondissement, avec Yves Benitah, le réseau des acteurs de la culture, avec des petits déjeuners dont le dernier, hier, a évoqué des

pistes de résonances de la Biennale sur le territoire du 1<sup>er</sup>. Et je souhaite vivement que cet engagement politique auprès des acteurs culturels du 1<sup>er</sup> arrondissement perdure avec toutes les forces qui composent notre équipe élue.

Les projets sont encore nombreux comme on va le voir dans ce conseil, et les défis sont immenses. Nous avons notamment travaillé ensemble, à l'occasion d'un séminaire d'élus.e.s, sur l'adaptation de la Ville aux fortes chaleurs : un sujet qui interroge l'adaptation de nos bâtiments, de nos règles d'urbanisme, de nos services publics, de nos manières d'identifier les vulnérabilités et d'y répondre... Nous proposons à ce conseil une question adressée au Maire de Lyon. Nous proposons également une soirée publique le 27 mai sur ce thème des fortes chaleurs et inaugurons, la semaine d'avant, une toile d'ombrage dans la cour de l'école des Tables Claudiennes, issue d'une proposition soumise au budget participatif. Nous nous efforçons donc d'inscrire nos actions concrètes dans une réflexion large, qui implique les habitantes et les habitants à tous les niveaux de leur vie quotidienne.

Pour compléter cette volonté de rendre la politique plus accessible, je vais répondre, comme à l'accoutumée, à quelques questions.

Françoise nous a demandé pourquoi le CMTRA ne fait plus les concerts des Jeudis des Musiques du Monde dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais dans le 7<sup>ème</sup> ? Le déplacement avait été anticipé depuis plus d'un an et demi, quasiment deux ans, en raison des travaux de réaménagement prévus sur le Jardin des Chartreux. Et de plus, l'association CMTRA s'interrogeait sur une relocalisation de concerts devenus très populaires dont la fréquentation ne correspondait plus à la jauge que le jardin était en capacité d'accueillir. Toutefois, de nombreux concerts et événements ont toujours lieu dans les espaces publics du 1<sup>er</sup>, c'est le cas dans le Jardin des Chartreux, dans le Jardin Villemanzy, dans l'amphithéâtre des Trois Gaules et nous le verrons tout au cours de la saison estivale.

Antoine nous demande ce qui se passe sur le Fort St-Laurent ? Il y a eu une interruption de travaux temporaire car le promoteur avait construit un édifice technique non conforme avec le permis de construire et avec les règles de protection patrimoniales. Grâce à l'intervention des élus, des services d'urbanisme de la Ville et de l'architecte des bâtiments de France, il s'est mis en conformité par la destruction de cet édifice. Les travaux se poursuivent désormais en vue d'une ouverture du site d'ici quelques mois. Il s'agira d'un projet privé, un projet hôtelier privé, pour lequel toutefois nous avons négocié et obtenu l'ouverture au public, par une convention « cours traboule » qui assure l'accès libre et gratuit à la terrasse et aux jardins, ce qui permettra aux habitants comme aux visiteurs de profiter de ce site emblématique.

Enfin, Jean s'interroge sur le retard des travaux du projet « Terrasses presqu'île ». Un effondrement du quai bas, et probablement dû aux fortes crues de la Saône, a entraîné des travaux urgents de confortements, avant toute possibilité de reprise de l'aménagement. Une fois que cette consolidation sera finalisée, l'aménagement de la promenade plantée pourra être achevé, pour le plaisir des Lyonnaises et des Lyonnais.

### **Nomination du secrétaire de séance**

Alors cette introduction réalisée, je vais à présent comme à l'accoutumée vous demander la désignation d'un secrétaire de séance et je note la proposition de Noé Froissart qui se porte volontaire. S'il n'y a pas d'autres candidatures je vais lui proposer de procéder à l'appel.

## **Monsieur Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire. Oui la compétition a été encore une fois féroce. Alors pour l'appel :

### **Appel nominal**

Noé Froissart procède à l'appel nominal

### **PRÉSENT.ES**

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Mathilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN – présent

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN – présente

Monsieur Bertrand PINOTEAU – présent

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT n'est pas encore parmi nous

Monsieur Sylvain GODINOT – présent

Monsieur David SOUVESTRE n'est pas encore présent non plus

Monsieur Yves BENITAH – présent

Madame Laurence BOFFET s'est excusée et a donné pouvoir à Madame Malika HADDAD-GROJEAN

Monsieur Noé FROISSART – présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS – présent

Madame Lucie PERRIN – présente

Merci !

## **Madame Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie, nous constatons que le quorum est atteint et que nous pouvons donc ouvrir l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement et comme à l'accoutumée nous commençons par l'approbation du PV de la séance du 13 mars 2024. Y a-t-il des demandes de modifications ou des remarques ?

S'il n'y en a pas je vous propose de l'approuver à mains levées.

Qui vote pour ? Je vous remercie pour le vote unanime donc je n'appelle pas les autres votes et nous notons l'approbation de ce PV de la séance du 13 mars 2024.

Je vais redonner la parole à Noé Froissart pour nous présenter la question de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement qui sera portée au Conseil Municipal prochain.

- **Délibération : 2024-28724-MA1-271 Question de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement portée au Conseil Municipal du 30 mai 2024 : Comment la Ville de Lyon entend réguler la problématique de pollution thermique dans l'espace public ?**

### **Noé FROISSART**

Oui, merci Madame la Maire. Donc comme vous le savez, la Mairie d'arrondissement peut poser une question ouvertement au Conseil Municipal. Je vais donc vous lire l'intégralité de la question, je m'en excuse mais c'est toutefois nécessaire.

La question va porter sur : Comment la Ville de Lyon entend réguler la problématique de la pollution thermique dans l'espace public ? Thématique qui risque de nous arriver dans les mois qui viennent.

Au cours de l'été 2023, la Ville de Lyon a connu des vagues de chaleur sans précédent et une intensification des canicules, avec en août 14 jours d'affilés au-dessus des 34° tout de même, et jusqu'à 41,4° relevés à la station météo de Bron. Dans les îlots de chaleur urbains comme la place des Terreaux, ce sont des températures encore plus élevées qui sont ressenties.

Face à la pénibilité de ces chaleurs, les particuliers comme les entreprises et services publics s'adaptent pour rafraîchir les lieux de vie, de travail ou d'accueil du public. Depuis 2020 on assiste à une croissance rapide des ventes et des installations de climatiseurs. Or au-delà des réglementations d'urbanisme concernant l'esthétique du bâtiment, l'installation de ces appareils ne fait l'objet de quasiment aucune régulation.

Si leur usage devient de plus en plus courant, et nécessaire pour les personnes vulnérables, il importe toutefois de tenir compte des problèmes que génère leur installation en milieu urbain dense, avec des nuisances sonores importantes, faisant l'objet d'un nombre croissant de plaintes auprès de la mairie d'arrondissement.

De plus, ces appareils sont à l'origine de rejets de chaleur sur le voisinage et les espaces publics, aggravant collectivement les problématiques d'îlots de chaleur. Ainsi, certaines rues étroites, au lieu d'être des passages ombragés, concentrent des rejets de chaleur tels qu'ils les rendent infréquentables pour les piétons ; des cours intérieures d'immeubles, conçues historiquement comme des colonnes de fraîcheur naturelles, deviennent des colonnes de chaleur.

Il s'agit là de problématiques de maladaptation liées à une absence de régulation des modalités pratiques d'installation de la climatisation. Ces problématiques sont d'autant plus fortes qu'elles se font sans aucun regard des services d'urbanisme puisque grand nombre d'utilisateurs installent des dispositifs de climatisation sans demander l'autorisation, par crainte de refus systématique en secteur patrimonial protégé ; ou bien ont recours à des climatiseurs mobiles.

Pourtant, par analogie avec la problématique des rejets de fumées de cuisine des restaurants, il pourrait être possible de réguler l'installation des climatisations de façon à modérer leurs effets négatifs sur le voisinage. Le règlement sanitaire départemental du Rhône prévoit par exemple que :

Les fourneaux et chaudières dégageant des émanations et des buées doivent être pourvus de hottes débordantes assurant un captage total, qu'elles sont desservies par un conduit de ventilation unique de section suffisante, ainsi de suite, de manière à assurer un tirage satisfaisant sans être une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

Source : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/media/17065/download?inline> p.94.

Comme l'air chaud monte, le rejet obligatoire en toiture, par exemple, de l'air, permettrait de limiter les nuisances (tant thermiques que sonores) sur l'espace public et les habitations, et ce en utilisant des conduits spécifiques ou tout simplement les conduits de cheminée existants dans le bâti ancien.

Aussi la mairie du 1<sup>e</sup> arrondissement souhaite savoir comment la Ville de Lyon entend réguler cette problématique de pollution thermique :

- Si une réglementation limitant le rejet d'air très chaud à hauteur de passant dans la rue pourrait être adoptée par mesure de protection sanitaire vis-à-vis des passants.
- Si une régulation de l'installation des climatisations peut être adoptée en proposant des solutions techniques susceptible de réduire les nuisances liées tant au bruit qu'à la chaleur.
- Si une sensibilisation plus large à d'autres modalités de rafraîchissement des locaux peut être déployée (protections solaires, brasseurs d'air etc.)

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie, y a-t-il des remarques ou suggestions concernant cette question ?

Eh bien je vous propose de l'approuver par le vote afin qu'elle soit transmise au Maire de Lyon et prononcée lors du prochain Conseil Municipal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre vote unanime et donc elle sera transmise au prochain Conseil Municipal et j'aurai le plaisir de la lire.

Nous allons à présent examiner une délibération portant sur la dénomination d'un espace public et je donne la parole à Mathilde Cortinovic.

## **Égalité – Solidarité – Santé**

- **Délibération : 2024-25146-CMMA1-259 Dénomination d'un espace public : verger Camille Ballofy à Lyon 1<sup>er</sup>**

### **Mathilde CORTINOVIS**

Merci Madame la Maire. Mes chers co-élu.es nous nous sommes engagés à planter 1 verger par an et par arrondissement d'ici la fin du mandat afin de renouer avec le cycle des saisons, pour contribuer au développement de la biodiversité en ville et la consolidation du lien social.

Dans ce cadre, un verger a été créé face au 21 montée de la Butte qu'il convient à présent de dénommer. Sur une proposition de Denis Lang ici présent, qui est membre de la Commission patrimoine du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous vous proposons le nom de Camille Ballofy. Et je vais maintenant laisser la parole à Denis pour qu'il nous raconte la vie de cette femme remarquable.

### **Yasmine BOUAGGA**

Alors nous allons formellement suspendre la séance pour vous permettre de vous asseoir parmi nous et pour nous présenter le travail remarquable que vous avez fait sur cette personnalité du 1<sup>er</sup> arrondissement.

(La présentation de Camille Ballofy par Denis Lang est en cours.)

Un grand merci Denis et donc je vais déclarer la reprise de la séance pour que nous puissions passer au vote sur cette dénomination et j'espère que les habitantes et habitants ici présent et également les journalistes pourront se saisir de ce travail aussi pour faire connaître la mémoire de cette personne illustre de l'arrondissement.

Je déclare la reprise de la séance du Conseil d'arrondissement, et je vais vous proposer de voter en faveur de cette dénomination.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable. Pour que la décision soit complète et que nous puissions poser la plaque nous attendrons bien-sûr la décision du Conseil Municipal, mais sachez que pour l'inauguration nous vous inviterons Denis Lang ainsi que les habitantes et les habitants de l'arrondissement et les enfants également qui ont plantés ce verger avec les agents des espaces verts.

Pour poursuivre sur cette thématique de la mémoire des femmes lyonnaises, je vais donner la parole à Malika Haddad-Grosjean pour nous présenter la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-25657-CMMA1-226 Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises – Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2**

### **Malika HADDAD-GROSJEAN**

Quelle belle transition. Madame la Maire, mes chers co-élu.es merci.

Dans ce premier projet de délibération concernant la dénomination d'espaces publics de rues, on peut se rappeler de différentes interventions qu'on a eues ici-même pour dénommer quelques lieux notamment du nom de Solitude, une ancienne militante contre l'esclavage par exemple. Et je crois que c'est dans cette continuité bien cohérente qu'aujourd'hui nous abordons ce projet de délibération et j'ai envie de dire, aucune société, aucune nation peut se prévaloir de la modernité des Lumières en abandonnant la moitié de son humanité dans l'ombre.

Ainsi pendant des siècles et malgré toutes les avancées en termes de droits politiques, de citoyenneté, de droits matrimoniaux, les femmes demeurent peu visibles dans l'espace public. Un espace fait par et pour les hommes. Rendre la visibilité aux femmes qui ont marqués l'histoire de notre Ville, par leurs savoirs, leurs courages, leurs engagements, leurs sacrifices, c'est donner une image de progrès pour les futures générations qui intégreront, j'espère définitivement, l'idée d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Dénommer nos espaces publics de noms de femmes fait partie de ce cheminement vers l'égalité réelle. C'est pourquoi, dans ce cadre-là, avec bien-sûr cette belle intervention, tous nos projets de dénominations, nous avons donc eu la volonté de confier à un travail de recherches de biographies de femmes illustres, de femmes lyonnaises qui ont marqués notre histoire.

A l'Université Lumière Lyon 2 c'est un projet de partenariat qui est soumis à votre approbation pour réaliser des notices biographiques des femmes lyonnaises pour notre projet de féminisation de notre espace public et donc pour rendre les femmes visibles et bien-sûr toujours dans le cadre de cette égalité réelle, que nous souhaitons, que nous appelons de nos vœux, mais pour laquelle nous travaillons autant que faire se peut, surtout dans notre arrondissement qui a très peu d'espace à dénommer. Mais on ne lâche rien.

Je vous remercie, si vous êtes d'accord avec ce partenariat je vous appelle à donner un avis favorable.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et nous continuons sur cette même thématique avec des subventions pour la promotion de l'égalité femme-hommes.

- **Délibération :**
- 2024-23093-CMMA1-228 Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 euros – Exercice 2024
- 2024-25590-CMMA1-229 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros – Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Alors donc il s'agit là de l'attribution d'une subvention à diverses associations qui œuvrent en faveur des solidarités et de luttes contre les exclusions pour un montant de près d'un million d'euros. Pour le 1<sup>er</sup>

arrondissement on peut citer « ALIS », association d'accueil de jour pour les personnes sans domicile, bénéficiera de la somme de 38 000 euros.

De même que cette délibération comporte plusieurs conventions proposées à la signature avec plusieurs associations de solidarité comme par exemple « L'alynéa, le foyer Notre Dame des sans-abris, la fondation Armée du Salut ou encore Les petits frères des pauvres ». En sachant bien-sûr que ces conventions sont soumises à un cadre réglementaire, autrement dit quand une association bénéficie d'une subvention de plus de 23.000 euros, le règlement nous exige la signature de conventions.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. Et nous allons passer sur des délibérations pour les personnes en difficulté. Je vous redonne la parole Madame Haddad-Grosjean.

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Bien-sûr, là on a quand même un très beau budget qui est consacré aux solidarités, de près d'un million d'euros... Mon texte a sauté.

En ce qui concerne les solidarités j'avais cité l'association ALIS, le foyer de Notre Dame. Et je crois que j'avais regroupé en fait les délibérations. On peut citer également l'association L'Alca, qui est dans notre arrondissement.

En tout cas un très beau budget qui est attribué. Si vous êtes d'accord, si vous approuvez à ces différentes associations pour accompagner les solidarités et la précarité.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je donne à présent la parole à Benoît Sciberras pour nous présenter les délibérations suivantes relevant du plan handicap.

(Monsieur Sylvain Godinot sort temporairement de la salle du Conseil.)

- Délibération : 2024-23094-CMMA1-227 Plan handicap – Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 euros – Exercice 2024

**Benoît SCIBERRAS**

Merci Madame la Maire.

Pour ce conseil d'arrondissement nous continuons à décliner le plan handicap voté il y a quelques mois en vous proposant de soutenir plusieurs actions associatives qui s'intègrent tout autour des différents objectifs du plan, dont le fait de favoriser l'accès aux droits et à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Pour cela nous vous proposons d'attribuer les subventions à plusieurs associations à hauteur de 122 200 euros. Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement cela concerne l'AVIAM qui travaille sur l'aide aux victimes d'accidents médicaux à hauteur de 600 euros ; la compagnie On/Off qui travaille sur le sujet du handicap à travers la création artistique de spectacles vivants et visuels à hauteur de 2000 euros.

Au-delà de ces deux structures implantées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement je tiens à préciser que la délibération intègre le subventionnement d'autres associations implantées dans les 8 autres arrondissements de la Ville mais avec qui nous travaillons. Je pense par exemple au CRIAS qui animera le futur spot senior ou « Léthé Musicale » qui a fait une belle prestation lors du dernier forum des associations.

Je vous invite à émettre un avis favorable.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je vous redonne la parole pour nous présenter la programmation au titre du volet santé du Contrat de ville.

(Monsieur Sylvain Godinot revient dans la Salle du Conseil.)

- **Délibération : 2024-24970-CMMA1-230 Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 000 euros**

**Benoît SCIBERRAS**

Merci Madame la Maire.

Pour cette délibération à propos du Contrat de ville je précise que David Souvestre et Malika Haddad-Grosjean ne participeront pas au vote puisqu'ils font tous les deux partis du Conseil d'administration de certaines structures subventionnées.

Pour autant il convient de préciser que c'est bien eux qui pilotent les politiques de santé et les politique de la Ville dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Je me fais donc leur porte-parole.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises dans ce conseil mais je tiens à le répéter une nouvelle fois. Le constat est sans appel. Les inégalités sociales et territoriales ont un impact direct sur la santé des habitants et cela ne

va malheureusement pas en s'améliorant. C'est la raison pour laquelle le Contrat de ville 2024-2030 construit par les élu.es et l'ensemble des acteurs du territoire, intègre un volet santé dont les objectifs sont de faciliter l'accès aux droits et développer des actions de prévention pour toutes et tous et plus particulièrement auprès des publics précaires identifiés par la politique de la Ville.

Pour atteindre ces objectifs nous travaillons avec différents partenaires dans le 1<sup>er</sup> arrondissement que nous vous proposons de subventionner par l'intermédiaire de cette délibération.

Alors : - L'Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale à hauteur de 25 000 euros

- Les centres sociaux de la Croix-Rousse à hauteur de 3000 euros
- Action santé et bien-être en direction des femmes 2000 euros
- Centre de femmes 1000 euros.
- Le centre social « Quartier vitalité » à hauteur de 1000 euros pour l'action « Bien dans sa ville à tout âge »
- La Passerelle d'eau de Robec à hauteur de 14 000 euros
- Le Réseau Santé présent dans le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> arrondissement à hauteur de 2500 euros pour l'action « Bien manger pour mieux vivre »
- L'association lyonnaise de lutte contre le sida à hauteur de 9000 euros
- Spacejunk à hauteur de 3500 euros

Je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération qui prévoit donc le versement 270 700 euros de subventions dont 58 000 euros dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, en soulignant tout de même que la programmation financière a légèrement augmentée par rapport à 2023.

Je vous remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre vote favorable unanime.

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Je précise juste que je viens de lever la main parce que j'ai le mandat de Laurence mais à titre personnel je n'ai pas pris part au vote.

**Yasmine BOUAGGA**

Très bien, c'est bien noté !

Nous noterons qu'il y a un conflit d'intérêt formel mais pas matériel en l'occurrence. En tout cas merci beaucoup de la précision.

Et comme vous l'avez peut-être noté sur cette programmation pour le volet santé nous finançons notamment la Passerelle d'eau de Robec qui est aussi soutenue dans un autre cadre sur le volet alimentation et donc je vais pour cela passer la parole à Lucie Perrin pour nous présenter ces deux délibérations sur ce volet alimentation.

- **Délibération : 2024-25357-CMMA1-254 Attribution de subventions à trois épiceries sociales et solidaires (Passerelle d'eau de Robec, Epicentre et association La Croisée Des Chemins – Epi c'est bon) pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.**

## **Lucie PERRIN**

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération porte sur l'attribution de subventions pour trois épiceries sociales et solidaires. Passerelle d'eau de Robec dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, Epicentre dans le 8<sup>ème</sup> et l'association A La Croisée Des Chemins – Epi c'est bon, dans le 8<sup>ème</sup> aussi.

Ces subventions ont pour objet de soutenir leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable. Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs importants de l'alimentation de proximité à destination des personnes en situation de fragilité économique. Elles participent en effet à l'éducation populaire, à la promotion de la santé et permettent aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et durable.

Les épiceries sociales et solidaires sont autant de lieux conviviaux d'échanges et de partage autour de l'alimentation et vise à favoriser la création du lien sociale et la créativité de chaque personnes aidées. Si les habitants peuvent soutenir ce modèle de justice alimentaire en devenant adhérent solidaire par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix un peu plus élevé ; la Ville de Lyon a décidé, au vu de l'augmentation du nombre de personnes accompagnées, d'appuyer financièrement ces trois épiceries sociales et solidaires à hauteur de 17 500 euros.

Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> arrondissement, l'association de la Passerelle d'eau de Robec, située au 21 rue des Capucins a créé en 2001 une épicerie sociale et solidaire qui répond au droit fondamental de l'accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous. En 2023 l'épicerie a accompagnée 380 lyonnaises et lyonnais.

En 2023 une subvention de 9000 euros a été accordée à la Passerelle, le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2024 est de 147 000 euros.

Je vous propose d'accorder à la Passerelle d'eau de Robec une subvention de 8000 euros.

Pour ce qui est des deux autres associations porteuses aussi des valeurs de l'alimentation durable et d'une écologie conviviale il s'agira d'accorder une subvention de 10 000 euros à Epicentre et une subvention de 2500 euros à l'association A La Croisée Des Chemins.

Chers collègues, Madame la Maire, je vous prie de bien vouloir voter favorablement à cette délibération.

## **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, est ce que vous souhaitez présenter la deuxième ? Comme ça nous pourrions faire un vote groupé.

- **Délibération : 2024-25353-CMMA-255 Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant de 43 523 euros et approbation de conventions**

## **Lucie PERRIN**

Oui. Alors cette deuxième délibération a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 43 523 euros et l'approbation de conventions.

La Ville de Lyon s'est engagée à travers le plan de mandat 2020-2026 à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour l'ensemble des lyonnaises et des lyonnais.

Afin d'accompagner le développement d'une alimentation durable sur son territoire, la Ville de Lyon a lancé le 15 décembre 2023 un appel à projets pour soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif, de qualité et en circuit court. Onze projets ont été retenus pour être soutenus financièrement. Nous pouvons nous pencher sur deux projets qui concernent particulièrement le 1<sup>er</sup> arrondissement.

D'une part dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable il a été décidé d'accorder une subvention de 2000 euros à l'association « Bellebouffe » dont le siège social est situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. L'association souhaite mettre en place un projet visant les étudiants et les jeunes adultes pour leur permettre de reprendre le pouvoir sur leur alimentation.

Et d'autre part une subvention de fonctionnement de 3500 euros est allouée à l'association la « Ka'fête ô mômes » pour la mise en place d'activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire.

Chers collègues je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

## **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Des souhaits de votes différenciés ? Si ce n'est pas le cas nous allons voter en bloc les deux délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. J'en profite pour mentionner que l'association « Cop1 » organise désormais des "fest1" dans le tiers lieu jeunesse à Truffaut et c'est vraiment une association très dynamique pour l'accessibilité alimentaire des jeunes et notamment des étudiantes et étudiants.

Comme nous parlons des jeunes je vais passer la parole à Fatima Berrached pour nous parler là des très jeunes avec la délibération sur la Petite Enfance.

## **Enfance - Petite Enfance**

- **Délibération : 2024-25646-CMMA1-231 Adoption de renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

### **Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, chers collègues, le présent rapport est un des rapports récurrent en cette période de l'année puisqu'il s'agit du renouvellement des conventions liant la Ville de Lyon et les équipements d'accueil du petit enfant.

Ce rapport concerne dans son ensemble bien évidemment toute notre Ville mais pour le 1<sup>er</sup> arrondissement sont concernés par la présente convention :

- L'association des « Familles du Quartier Saint-Vincent » qui gère entre autres la crèche Farandole. Il s'agit d'une convention cadre et d'occupation temporaire d'une valeur locative de 52 358 euros.
- La mutuelle Petite enfance sur Lyon 1<sup>er</sup> qui gère le relais petite enfance, « Les P'tits Soyeux » pour une mise à disposition de locaux et une valeur locative de 26 131 euros. Association pour laquelle une dynamique est de nouveau présente.
- L'association « Crèches Saint-Bernard » qui gère la crèche Vaucanson pour une convention cadre et d'occupation temporaire d'une valeur locative de 14 470 euros. Équipements qui devraient bénéficier de travaux dans les prochains mois.
- Et enfin l'association « Les Petits Thou » qui gère la crèche du même nom, il s'agit de la convention cadre et d'occupation temporaire d'une valeur locative de 69 991 euros et pour laquelle des travaux de végétalisations des espaces extérieurs seront prochainement réalisés.

Pour permettre à ces équipements de fonctionner dans de bonnes conditions je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable.

Nous changeons de rubrique mais toujours pour Madame Berrached puisque nous allons parler des travaux sur le groupe scolaire Aveyron.

## **Urbanisme – Patrimoine**

- **Délibération : 2024-25411-CMMA1-264 « Groupe scolaire Aveyron – Création d'un escalier » - Opération n°01008541 – 1 rue des Pierres Plantées à Lyon 1<sup>er</sup> – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme 20006**

### **Fatima BERRACHED**

Madame la Maire, chers collègues, il y a quelques semaines un projet de délibération était présenté concernant les travaux qui seront prochainement réalisés pour l'école primaire Michel Servet, nous nous étions satisfaits, satisfaites, de cette avancée importante pour ce groupe scolaire qui en a tant besoin.

Le présent rapport concerne l'école élémentaire Aveyron et est du même ordre. Et nous pouvons dire, enfin ! En effet ce rapport concerne les prochains travaux qui seront réalisés pour les modifications de l'escalier de secours installé dans la cours de l'école. Déjà, pour rappel, cette école qu'on appelait il y a quelques années, l'école des Sardines bénéficie de l'espace de la rue de Caillet.

Aussi, suite à une visite de sécurité et pendant une période où l'école comptait 17 classes, elle en a actuellement 14, il s'est avéré que les sorties d'évacuation n'étaient pas aux normes. Il a donc fallu mettre un escalier métallique dans la cours principale, un escalier contraignant et moche. Et donc au début du mandat une concertation a été lancée par « Robins Des Villes » pour imaginer en concertation avec les enseignants et les enfants une cours végétalisée pour la partie principale et d'imaginer cet escalier autrement pour faire partie du projet.

Ainsi, lors d'un vote du Conseil d'école en novembre 2022, ses membres ont adoptés le principe que le nouvel escalier devra faire partie des éléments de cette cours, qui sera donc prochainement végétalisée. Le temps de faire les croquis, les faire valider par les architectes des bâtiments de France et de sa fabrication, nous voilà dans le lancement des travaux.

Le présent rapport décrit ainsi les échéances de réalisation des travaux qui se feront entre le dernier trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025, et pour perturber le moins possible le fonctionnement de l'école les travaux seront réalisés majoritairement pendant les congés scolaires. Nous ne pouvons que nous satisfaire de ce rapport puisque la réalisation de ces travaux donne le cadencement des prochaines étapes qui seront donc la création de ces espaces de végétalisation tant attendus par les enseignantes, enseignants, et surtout les enfants.

Et donc je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable. Je vous remercie.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous avons hâte de voir la réalisation de ces travaux et surtout de la cour.

Nous allons à présent passer à une délibération importante, tout aussi importante car le groupe scolaire doit être très attendu, mais qui porte sur un périmètre plus large puisqu'il s'agit pour nous de nous prononcer sur

le Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'UNESCO et donc je vais donner la parole à Noé Froissart pour nous la présenter.

- **Délibération : 2024-26076-CMMA1-263 Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030)**

## **Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire.

Comme vous le savez nous avons fêté l'an dernier les 25 ans de l'inscription de Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est-à-dire que Lyon a été reconnu comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. A Lyon ce qui est considéré d'exceptionnelle c'est la forme de Lyon, la manière dont Lyon s'est construit au fur et à mesure des siècles et des millénaires où l'on voit notamment quand on est à Fourvière, d'ouest en est, la construction à travers le temps de Lyon et où on a encore conservé les traces de toutes les époques ; et ça se construit de manière assez harmonieuse.

Donc Lyon est classée à l'UNESCO, ça comprends l'intégralité du 1<sup>er</sup> arrondissement et, en gros, tout ce qui est proche du 1<sup>er</sup> arrondissement et puis notamment le Vieux-Lyon, mais également dans le 2<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup> et la zone tampon qui s'étend un peu partout. Puisque nous sommes reconnus au Patrimoine mondial de l'UNESCO nous devons préserver ce bien qui est un patrimoine mondial, c'est donc pour cela que nous faisons un Plan de gestion.

Il est établi avec l'État bien-sûr, c'est les États membres aussi qui doivent protéger les biens patrimoines mondiaux, ainsi que la Métropole. Un premier Plan de gestion avait été fait en 2013, il portait de 2013 à 2019. La majeure partie des actions qui avait été prévues dans ce Plan ont été réalisées. Pour faire simple, la protection, la mise en valeur du bien a été réalisée. C'est évidemment le cadre urbain dans lequel on évolue, quand on est dans le cycle de l'UNESCO, on voit bien qu'on est dans un cadre historique, qu'on ne permet pas de faire tout et n'importe quoi. Je pense que les habitants sont les mieux placés pour le savoir dans cet arrondissement.

Le travail sur l'archéologie en revanche a été jugé un peu insuffisant c'est pourquoi on l'a remis dans le nouveau Plan d'actions, et le travail sur la signalétique du patrimoine mondial de l'UNESCO a été fait mais comme tout le monde le constatera personne n'est au courant, à l'intérieur de Lyon quand est ce qu'on est dans le patrimoine mondial, quand est ce qu'on ne l'est pas ; donc le travail est jugé comme intégralement à refaire.

Outre les questions qui viennent après le précédent Plan de gestion se pose un nouvel impératif si je puis dire, en tout cas ce qu'on juge maintenant comme impératif, c'est évidemment la question de la transition écologique. Conserver un bien UNESCO qui soit adapté, qu'il reste habitable face au changement climatique. Ça fait le lien avec la question qu'on posait au Conseil Municipal en début de séance. On a donc cherché à inclure dans le nouveau Plan de gestion un certains nombres de choses également sur cet aspect de transition écologique.

Dernier point avant de passer au Plan de gestion, un rapport a également été fait et remis à l'UNESCO quant à la préservation du Site UNESCO, tous les 10 ans on doit s'assurer que le travail est bien fait pour protéger le Site. Ce rapport qui date de 2022-2023 a permis de mettre en lumière que la valeur exceptionnelle du bien

UNESCO qu'est Lyon a été préservé, que les facteurs de risques qui pourraient impacter le bien sont stables ou décroissants. Et enfin que la présentation et l'interprétation de la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) sont acceptables même si elle pourrait être améliorée. J'en profite donc pour rassurer tous ceux qui s'inquiètent à longueur de journée sur le fait que Lyon serait déclassée du Patrimoine mondial parce qu'il y aurait un tag ou un urinoir, ils peuvent se rassurer, Lyon n'est pas menacée de déclassement UNESCO.

J'en viens donc au Plan de gestion et je vais parler notamment des choses qui évoluent. Sur la partie Gouvernance du bien ça restera la Commission locale UNESCO donc l'État, la Ville de Lyon et les associations partenaires qui vont s'assurer du suivi du Plan de gestion, qu'on mène bien les actions qu'il faut. Et la Ville a décidé d'embaucher un chef de projet ou une cheffe de projet pour s'assurer le suivi du Plan.

Beaucoup de directions de la Ville de Lyon travaillent pour protéger la Ville, mais là cette fois il y aura bien quelqu'un qui sera en charge de s'assurer que l'ensemble des aspects du Plan sont respectés ; parce que sinon c'était un peu les services qui travaillaient chacun dans son coin, on cherche à désilôter tout ça pour avoir une meilleure efficacité.

Le travail sur le Patrimoine archéologique va être valorisé, va être renforcé également, avec par exemple pour ce qui nous concerne la réalisation des tuiles sur l'amphithéâtre des Trois Gaules ou sur les arêtes de poisson. Les arêtes de poisson qui sont également un sujet d'actualité avec le vote du budget participatif qui va permettre la visite virtuelle des arêtes de poisson. On ne perd pas de vue que peut-être un jour, ce sera de les ré-ouvrir, mais d'abord il s'agit tout de même de finir les fouilles archéologiques pour essayer de comprendre à quoi ils servaient et en déceler un peu tous les trésors.

On a cherché à inclure beaucoup d'autres choses dans la partie végétalisation du Site UNESCO, qui est également le site le plus minéral de la Métropole. Donc comment faire pour végétaliser dans un cadre qui soit acceptable d'un point de vue patrimonial. Sur ce point j'en profite pour démonter une légende, l'architecte des bâtiments de France pousse à la végétalisation, il est favorable à la végétalisation ; n'écoutez jamais quelqu'un qui vous dit qu'on ne peut pas végétaliser à cause de l'architecte des bâtiments de France. C'est faux, au contraire, allons-y.

On va chercher à s'intéresser à quelque chose qui avait été un peu oublié qui était le Patrimoine bâti urbain du 19<sup>ème</sup> et surtout du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment le patrimoine Machefer, on a par exemple dans le 1<sup>er</sup> arrondissement le Clos Jouve avec des constructions DFBN qui ont un intérêt patrimonial, dont il ne faudra pour autant pas que ce soit des points limitants pour la rénovation thermique comme on a pu le constater par ailleurs. Et j'en profite pour une action qui sera majeure pour nous dans ce Plan de gestion qui passe sur l'accompagnement au maintien des habitants au cœur du Site, évidemment une action centrale. En gros ça va être de prolonger, de chercher de nouveaux moyens, ce qu'on a déjà commencé à mettre en œuvre par exemple avec les subventions éco-patrimoine on cherche à favoriser l'isolation thermique dans des contextes patrimoniaux et donc la Ville de Lyon vient renforcer les moyens pour ça. On va chercher à prolonger ce genre de dispositifs et on va chercher à faire des études sur : en 2050-2070 quelles températures il fera dans les maisons, dans les appartements au sein du Site UNESCO, est ce que ce sera vivable ? Qu'est-ce qu'il faut faire pour l'améliorer ? Voilà on va chercher à travailler sur ces points-là.

Enfin on va chercher avec ce nouveau Plan de gestion à un objectif de durabilité dans le tourisme à Lyon et également à mieux répartir le tourisme, qui est aujourd'hui beaucoup dans le Vieux-Lyon. L'objectif serait de mieux le répartir sur l'ensemble du bien UNESCO. J'en profite pour re-saluer ici le travail de la Commission Patrimoine, représentée par Denis Lang tout à l'heure pour la présentation de Madame Camille Ballofy. La Commission Patrimoine a également mis en place il y a quelques années des parcours patrimoniaux qui

traversent tout le 1<sup>er</sup> arrondissement, on assure la promotion, on organise des visites régulières, c'est aussi une manière de mettre en avant le Site UNESCO en dehors du Vieux-Lyon, et je les remercie pour le travail qu'ils font.

Je vous passe les 200 autres pages du Plan de Gestion et je vais donc vous inviter à donner un avis favorable à cette nouvelle version.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à ce Plan de gestion.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous allons poursuivre l'examen des délibérations en mentionnant que nous avons retiré les délibérations qui était à l'ordre du jour portant sur la Salle Rameau, pour des raisons techniques elles sont reportées à un prochain Conseil.

Nous passons sur la délibération portant sur le complexe sportif Général Giraud et pour celle-ci je donne la parole à Sylvain Godinot pour nous la présenter.

- **Délibération : 2024-24955-CMMA1-260 Lancement de l'opération n°01056001 « Complexe sportif Général Giraud – Accueil de l'académie de billard CCA », et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20004**

**Sylvain GODINOT**

Merci Madame la Maire.

Donc le premier rapport que je vais vous présenter consiste à accorder la mise à disposition du local du complexe sportif Général Giraud dans le clos Galsem, il vous est demandé d'autoriser la Ville de Lyon, d'y accueillir le CCA dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, ce club de billard bien connu et historique des Pentes de la Croix-Rousse.

Donc je vous rappelle le contexte, ils sont actuellement proche de la rue de Crimée dans un local ancien sur lequel un projet d'agrandissement de l'EPHAD existe, et il nous a été souhaitable de permettre à la fois cette extension d'EPHAD et de permettre évidemment la poursuite de l'activité du club de billard. Nous avons donc étudié depuis quelques années les possibilités de relocalisation, nous avons trouvé cette possibilité au clos Galsem, fait des études techniques pour permettre des travaux d'agrandissement du lieu et obtenu l'accord de l'association pour ce déménagement

Donc je vous invite évidemment à voter favorablement ce rapport.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et j'en profite pour remercier en particulier les services travaux, la Direction des Sports et notre directeur des services Erwann Le Dû qui est très impliqué pour permettre que ces travaux se réalisent au mieux dans les meilleurs délais puisque nous avons quand même un enjeu à rendre effectif, ce transfert.

Je repasse la parole à Noé Froissart pour la délibération suivante.

- **Délibérations :**

- **2024-25649-CMMA1-261 Lancement de l'opération n°01031630 « Annexe de l'Hôtel de Ville – Mise en conformité des installations électriques secourues », et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20008**
- **2024-25652-CMMA1-262 Lancement de l'opération n°01013123 « Musée des Beaux-Arts – Travaux de mise en conformité des installations électriques de hautes tensions », et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20005**

### **Noé FROISSART**

Oui, et si ça vous convient je vais présenter les deux délibérations à la fois.

Donc la délibération sur l'annexe de l'Hôtel de Ville, mise en conformité des installations électriques. Celles-ci sur l'Hôtel de Ville sont vétustes, il faut les remplacer, ça coûte 780 000 euros, voilà.

Deuxième opération ce sera sur le Musée des Beaux-Arts, c'est la délibération suivante. Même combat, les installations électriques ont 40 ans, il s'agit à nouveau de les remplacer, ça coûtera cette fois 360 000 euros.

Donc je vous demande de valider, d'engager un million d'euros au total, mais ma foi c'est l'entretien courant sur des installations qui en ont bien besoin depuis maintenant 40 ans.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ces deux délibérations.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ou de vote dissocié ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable sur ces deux délibérations. Nous allons à présent examiner des délibérations sur la nature en ville et je donne la parole à Mathilde Cortinovis pour nous les présenter.

## Espaces verts

- **Délibération : 2024-24969-CMMA1-252 Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sis 3 montée des Esses à Lyon 4<sup>ème</sup>**

### **Mathilde CORTINOVIS**

Merci Madame la Maire.

Mes cher.es co-élu.es ce projet concerne la programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés, ainsi que des initiatives d'agriculture urbaine. Les subventions ici proposées sont d'un montant total de 108 500 euros.

La Ville de Lyon compte aujourd'hui près de 60 jardins partagés qui sont animés par des associations et ces jardins permettent la culture de fruits, de légumes, d'arbre aromatique, mais aussi bien-sûr la création de lien social. Nous souhaitons amplifier l'accompagnement et le développement des initiatives de jardinage urbain et d'agriculture urbaine.

L'enveloppe allouée au soutien des jardins partagés au titre d'un appel à projets spécifique a ainsi été augmentée de 25%.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement deux associations sont concernées par ces subventions.

- La première association c'est la Régie de quartier « 124 services » qui gère le jardin Ornano. Cette subvention leur permet d'améliorer les conditions d'accueil des riverains lors de la période estivale, le développement de leur communication et la surface de captage des eaux de pluie et l'observation de la petite faune.
- La deuxième association concernée c'est « Les Pentes vertes » qui gère le jardin de la Vieille Benoîte, et la subvention leur permettra d'acquérir de nouveaux outillages.

Donc je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-25204-CMMA1-245 Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Approbation de conventions**

### **Mathilde CORTINOVIS**

Merci. Mes cher.es co-élu.es, ce projet concerne un beau projet, c'est l'attribution de subventions pour le programme du festival « Entre Rhône et Saône 2024 ».

Comme vous le savez depuis 2022 se tient à Lyon le festival annuel « Entre Rhône et Saône », un grand événement qui fête le lien à nos deux fleuves, de manière populaire, familial et écologique. Cette année il aura lieu du 28 au 30 juin autour de trois thèmes : célébrer, protéger et découvrir. Les lyonnaises et les lyonnais seront invité.es à participé aux festivités. Alors par exemple la grande parade, des joutes nautiques, des courses de kayaks et d'aviron ou encore des marches exploratoires à la découverte de la biodiversité au bord du fleuve.

Pour la programmation 210 candidatures ont été déposées par des associations et la sélection a été faite en fonction de la pertinence des projets et de leur adéquation avec les orientations et les objectifs du festival. Vous retrouverez dans le projet de délibération la programmation complète dans le tableau pour un montant de 174 015 euros.

Je vous invite à regarder, ça a l'air assez réjouissant et je vous invite évidemment à participer à ce festival et à voter favorablement pour ce projet de délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci, et j'espère que vous avez bien noté la date de ces festivités qui seront aussi diverses que réjouissantes.

Nous allons passer à une délibération sur la politique Emploi et Insertion, je vous donne la parole Monsieur Pinoteau pour nous la présenter.

## **Emploi – Insertion**

- **Délibération : 2024-24971-CMMA1-257 Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros**

**Bertrand PINOTEAU**

Merci. Cher.es collègues je vous propose donc d'examiner cette délibération relative à l'attribution de subventions aux acteurs de proximité du réseau associatif pour soutenir les actions complémentaires aux services de la Maison métropolitaine pour l'emploi et de l'insertion (MMIE) et de l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale (ALIES).

Pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle la Ville de Lyon a aidé en compléments de dispositifs nationaux, régionaux, métropolitains existants dans le but d'articuler les actions au plus près du terrain, et des besoins. Les jeunes, les femmes et les seniors en particulier sont les publics cible identifiés.

Vingt-cinq structures sont concernées par cette programmation 2024 pour un total financier de près de 490 000 euros, du même ordre de grandeur que les années précédentes, réparties sur les lignes de crédits insertion et crédits politique de la Ville, en gros à 75/25, trois quart/un quart. Quatre de ces 25 structures sont basées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement même si leur champ d'action est en général plus vaste.

Donc rapidement pour vous, un aperçu des actions subventionnées à ces 4 structures qui sont classées suivant les axes pour la programmation emploi/insertion, les mêmes axes définis dès 2021.

- Sur l'axe « Aller vers », l'Association d'Ingénierie Sociale (ALIS) qui axe ses actions sur l'accueil, le diagnostic et l'orientation des personnes sans domicile stable, présente sur le territoire des Pentès de la Croix-Rousse principalement, pour un montant de 15 000 euros.
- Sur l'axe « Mise en activité professionnelle », la Régie de quartier « 124 Services » qui œuvre pour la mise en situation de travail et la préparation à l'accès à l'emploi, avec notamment cette année une action de débarras à domicile, pour un montant de subvention de 8000 euros.
- Sur l'axe « Lever les freins à l'employabilité », l'association ANEPA toute proche d'ici avec la poursuite de deux actions phares, qui sont pour elles principalement déclinées sur le 5<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> arrondissement, pour un montant de 26 000 euros. Deux actions phare : des ateliers linguistiques vers l'emploi, intitulé AlphaJob et basés sur une méthode d'apprentissage dite actionnelle, qui s'appuie donc sur des documents réels au service des publics concernés. Et des ateliers réguliers collectifs appelés « Café Culture » qui comprennent une réflexion sur les enjeux et l'apport de l'art et de la culture dans notre société ainsi que l'organisation de sorties culturelles et de participation à des projets artistiques.
- Et enfin sur l'axe « Égalité professionnelle et prévention des discriminations », la Mission locale de Lyon pour un montant de 100 000 euros sur l'ensemble de ses actions à destination des jeunes résidents en quartier politique de la Ville ou, comme c'est le cas chez nous, dans le quartier de veille active.

Des structures qui seront bien entendu toutes présentes, à la 2<sup>ème</sup> édition du Village d'action sociale insertion et emploi, qu'on appelle entre nous VASIE. Organisée par la MMIE pour les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements, une organisation qui se passe dans le cadre de notre organisation commune d'arrondissement. Cette journée à destination des jeunes et moins jeunes en recherche de formations ou d'emplois ou même en création d'entreprise se tiendra je vous le rappelle le vendredi 24 mai, de 15h à 19h sur l'esplanade du Gros Caillou, à la limite donc de nos deux arrondissements.

Pas moins de 50 structures seront présentes sur des thématiques transverses comme le numérique, la culture, le sport, la solidarité et bien entendu pour près de la moitié de ces 50 structures, des employeurs locaux sur des activités variées. Donc cher.es collègues je vous donne rendez-vous au Gros Caillou le 24 mai.

Et sans plus attendre je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Alors ce n'est pas ordinaire mais je vais donner une réserve, enfin une précision sur le vote qui nous est soumis puisque nous avons eu un échange avec la Régie de quartier concernant « l'opération benne » pour laquelle aucun travail de tri n'est effectué. Par ailleurs il y a désormais un service de ramassage des encombrements donc il est convenu avec la Régie de quartier qu'ils vont revoir les contours de l'opération proposée. Donc ce ne sera pas le détail de ce qui est indiqué dans la délibération même si bien-sûr nous maintenons notre soutien aux actions d'insertion proposé par cette structure.

Cette précision indiquée, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable. Nous allons passer sur une série de délibérations portant sur la culture et je vous donne la parole Monsieur Benitah, et certaines délibérations seront groupées, vous nous indiquerez lesquelles.

## Culture

- **Délibération : 2024-25205-CMMA1-246 Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2024 – Approbation de conventions**

### **Yves BENITAH**

Merci Madame la Maire, évidemment on va regrouper un certain nombre. Pas la première puisqu'elle concerne l'ensemble des arrondissements de Lyon et notamment le nôtre.

Il s'agit d'attribution de subventions au programme « Tout l'monde dehors 2024 » et l'approbation de conventions. Depuis 2002 « Tout l'monde dehors » propose chaque été dans chaque arrondissement de Lyon des rendez-vous artistiques et participatifs gratuit dans l'espace public. Les représentations s'étendront cette année du 2 juillet au 25 août. Pratiquement près de 200 événements, concerts, pièces de théâtres, spectacles de danse, contes,... pour petits et grands, seront présentés pendant cette période estivale.

Je vous propose de vous présenter la partie du 1<sup>er</sup>, sans être chauvin néanmoins, avec l'occasion aussi de vous donner un certain nombre d'informations puisque nous allons avoir notamment la compagnie de danse Anou Skan qui sera programmée au clos Saint-Benoît. L'occasion de vous dire que cette compagnie va proposer aux Croix-roussien pratiquement tous les mois au clos Saint-Benoît un repas partagé avec des invitations d'artistes. Le premier repas s'appelle « Le banquet des possibles » et le premier aura lieu le 31 mai au clos Saint-Benoît.

Deuxième spécificité, cette programmation cet été, c'est que nous avons souhaité avoir un certain nombre de compagnie de structure artistique co-porté par le 4<sup>ème</sup> arrondissement et ce sera le cas d'une compagnie d'un spectacle de danse qui s'appelle ACTE – Place des héroïnes. On a entendu parler tout à l'heure d'une, l'idée c'est de continuer, et c'est un spectacle participatif qui aura lieu sur l'esplanade du Gros Caillou et qui va déambuler tout au long du boulevard.

Pareil avec la compagnie Atout qui sera présentée à l'amphithéâtre des Trois Gaules puis après sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il est important pour nous d'essayer d'estomper cette frontière entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> et là je veux saluer mon collègue Samuel Mecklenburg car on a pu vraiment avancer sur ces différents projets. De

signaler aussi une installation qui sera sur les deux arrondissements « L'imprévisible fabrique » où une scénographe va installer 5 bureaux, dans des lieux un peu stratégiques du 1<sup>er</sup> et du 5<sup>ème</sup> pour recueillir les histoires des habitants pour en faire des cartes postales et un certain nombre de choses.

Je conclurai avec notre évènement habituel de chaque année « Les Temps Pentes douces » organisé par l'association Mediatone, un Open Air qui rassemble des animations pour les enfants, des spectacles et des concerts le soir.

Petite spécificité aussi dans ce cas de « Tout l'monde dehors », c'est la première fois qu'on présentera un comédie club à l'amphithéâtre des Trois Gaules par une structure qui est très dynamique sur le 1<sup>er</sup> qui s'appelle Hilarant Productions et que nous soutenons fortement.

Voilà cher.es collègues je vous demande d'approuver cette approbation et cette délibération.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, c'est un beau programme en perspective. Je vous propose donc de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Je vous remercie pour votre avis unanime et nous ne manquerons pas de noter les dates pour participer à cette programmation. Je vous redonne la parole.

- **Délibérations :**

- 2024-25324-CMMA1-241 Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon
- 2024-24760-CMMA1-236 Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon – Archives municipales et 9 associations pour la période 2024-2027
- 2024-25064-CMMA1-237 Approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écran » du 14 au 23 mai 2024
- 2024-24691-CMMA1-240 Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon
- 2024-25148-CMMA1-239 Approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des beaux-arts pour la tenue du 36<sup>ème</sup> Congrès international d'Histoire de l'Art (23 au 28 juin 2024) et approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain

### **Yves BENITAH**

Merci, je vais regrouper les 5 prochaines si vous le souhaitez.

Donc il s'agit d'abord d'approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon. Donc chaque musée revisite un peu les tarifs, en travaillant le plus possible sur des tarifs sociaux qui permettent au plus grand nombre de venir visiter nos musées.

La deuxième c'est une approbation de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon et les Archives municipales et 9 associations pour la période 2024-2027. On les félicite, les Archives municipales font un travail formidable et très important sur les questions de mémoires, et pour travailler avec eux en ce moment, disponible, pour un travail formidable voilà j'en dirai pas plus.

La troisième c'est l'approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau de Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écrans » du 14 au 23 mai. On ne peut que se réjouir de cette initiative de faire en sorte que nos enfants soient le moins possible dans les écrans.

La quatrième c'est l'approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon, toujours pareil dans une volonté de faire venir les publics les plus éloignés de la culture, et on peut s'en féliciter.

Et la cinquième c'est l'approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'Art Contemporain et du Musée des Beaux-Arts pour la tenue du 36<sup>ème</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art du 23 au 28 juin, et approbation de la gratuité d'entrée évidemment pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'Art Contemporain.

Je pense que ça va être une magnifique manifestation, et comme le faisait remarquer Madame la Maire, nous travaillons avec nos professionnels de l'art contemporain dans notre arrondissement et la Biennale pour qu'effectivement cet art majeur puisse prendre tout son essor, notre arrondissement sera reconnu aussi comme un arrondissement majeur dans cet art si particulier.

Donc je vous demande de voter l'ensemble de ces délibérations.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ?

Je propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et je vous redonne la parole pour les autres délibérations cultures.

- **Délibérations :**
  - 2024-25207-CMMA1-238 Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Jazz à Cours et à Jardins
  - 2024-24944-CMMA1-244 Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC et CASINO pour un montant global de 288 000 euros – Approbations de conventions

**Yves BENITAH**

Oui voilà, il reste deux délibérations que je vais regrouper.

La première, très sympa, c'est l'attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association « Jazz à cours et à Jardins » pour l'organisation de l'édition 2024 de ce festival un peu particulier qui s'étale presque totalement sur la période estivale et qui va permettre d'écouter du jazz dans des lieux, dans des jardins, dans des cours et notamment auprès de publics un petit peu en difficulté, notamment dans nos EPHAD. Vous verrez, on les retrouve un petit peu sur tous les arrondissements de la Ville de Lyon.

La deuxième est l'attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, du cirque, du théâtre et des musiques sur les enveloppes, bien connues maintenant, Fond d'Intervention Culturelle (FIC) et CASINO pour un montant de 288 000 euros.

Je voulais simplement signaler 2 de ces structures subventionnées assez fortement par la Ville de Lyon, notamment Lyon BD festival Organisation, dont le siège se trouve évidemment dans notre ancien collège Truffaut, qui recevra une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 euros. Et deuxièmement, la compagnie de cirque NPTA qui elle aussi, dirigée par Mathurin Bolze, et qu'on retrouvera d'ici quelques mois à la tête du Pôle National du Cirque, va s'installer dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Et là une subvention de fonctionnement a été attribuée d'un montant de 60 000 euros.

Voilà, cher.es collègues je vous demande d'approuver ces délibérations. Merci.

## **Yasmine BOUAGGA**

Merci, y a-t-il des questions, demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Je vais présenter la délibération suivante en l'absence de David Souvestre.

## **Vie associative - Sports**

- **Délibération : 2024-24983-CMMA1-234 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs » pour un montant total de 90 971 euros**

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs », et de ce fait il y a du soutien à des actions qui relèvent de culture, de la vie de quartier et des sports.

Pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- Pour la culture, l'évènement soutenu c'est « La Guinguette des Pentes » qui aura lieu dans l'amphithéâtre des Trois Gaules auquel participe, enfin qui est organisé principalement par Les Clés de la Lune, l'association qui porte la salle dédiée à la chanson française « A Thou Bout d'Chant » et qui

est en lien avec un certain nombre d'associations pour assurer un accès y compris aux publics les plus éloignés de la culture donc c'est une belle action.

- Pour le second c'est le « Vide grenier Festif des Pentes » qui est organisé par l'association de quartier Capucins, qui est une association très dynamique et va proposer sur la place des Capucins des actions à la fois de vide grenier mais aussi de démarche sportive. Et la démarche sportive vous l'aurez compris c'est le thème du moment et nous soutenons à travers ces appels à projets également la réédition de « Sport École Quartier » portée par l'Offisa du quartier qui permet de faire découvrir une diversité d'activités sportives de toutes les écoles du 1<sup>er</sup> arrondissement.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et puisque nous parlions de sport je redonne la parole à Sylvain Godinot pour les délibérations suivantes.

- **Délibération : 2024-25219-CMMA1-232 Re Lyon Nous 2024 – Mise à disposition de locaux – Approbation de conventions**

### **Sylvain GODINOT**

Oui merci Madame la Maire. Alors trois délibérations sport.

La première, il s'agit du dispositif Re Lyon Nous. Donc Re Lyon Nous je vous le rappelle ce sont des parcours de pratiques sportives pour tous, en famille notamment. La bonne nouvelle pour le 1<sup>er</sup> arrondissement c'est que cette année l'évènement passe par le 1<sup>er</sup> arrondissement, il passera également dans le 4<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> arrondissement et se finira au Parc de la Tête d'Or.

Il aura lieu le 16 juin 2024, donc dans un peu moins d'un mois. Deux parcours sur ce dispositif, un parcours découverte de 5 km qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, etc... Et un parcours aventure de 10 km, et je voudrais souligner qu'il sera l'occasion de découvrir des lieux que les habitants de Lyon n'ont pas souvent l'occasion de voir ouvert donc c'était pour inviter notre cher public lyonnais à le pratiquer.

Il nous est demandé dans cette délibération d'autoriser la mise à disposition du théâtre de la Croix-Rousse dans le cadre de Re Lyon Nous.

Je vous invite bien-sûr à le voter favorablement.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, je vous donne la parole Noé Froissart.

### **Noé FROISSART**

Oui merci Madame la Maire. Juste pour signaler que Monsieur Yves Benitah a dû partir, il a donc donné un pouvoir temporaire pour finir la séance à Benoît Sciberras.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, nous avons toujours le quorum donc nous poursuivons.

Et s'il n'y a pas de questions ou de demandes d'interventions sur cette délibération je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et donc nous vous attendons le 16 juin pour nous relire dans les rues du premier !

Je vous redonne la parole Monsieur Godinot pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-25351-CMMA1-233 Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport**

**Sylvain GODINOT**

Merci Madame la Maire.

Donc dans cette délibération nous abordons cette fois un sujet beaucoup plus grave.

Il s'agit des violences sexuelles et sexistes. Je voudrais juste citer deux chiffres. En 2019 12% des personnes sondées dans un sondage national se disaient avoir été victimes de violences sexuelles et sexistes dans des pratiques sportives. Et un autre chiffre entre 2020 et 2023 la cellule nationale de signalement qui s'appelle Signal-sports a reçue 1800 signalements concernant 1284 personnes qui ont entraîné 624 mesures administratives.

Donc on voit à travers ces deux chiffres que les violences sexistes et sexuelles dans le sport sont une réalité, sont un fléau qu'il nous faut combattre.

La Ville de Lyon veut prendre sa part dans ce combat. Elle a testé depuis quelques années des dispositifs de sensibilisation et de formation de tous nos clubs sportifs, aux violences sexuelles et sexistes, et je dois les féliciter puisque la très grande majorité des clubs sportifs ont déjà suivi ces sensibilisations, j'en suis très heureux.

Ce qui nous est proposé maintenant c'est de franchir une étape supplémentaire, en conditionnant cette fois le soutien de la Ville de Lyon, tous les soutiens de la Ville de Lyon aux clubs sportifs ; à la fois les subventions de la Ville, les créneaux et mises à dispositions complète de locaux sportifs au fait d'avoir suivi cette sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes.

Donc le dispositif préalable de mise en place qui était basé sur l'incitation, ayant permis de sensibiliser déjà plus de 90% des clubs, je pense qu'on peut y aller franchement à franchir cette nouvelle étape, et je vous invite à le voter favorablement.

## **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je vous remercie Monsieur Godinot pour avoir l'importance, je pense que c'est assez historique en fait de prendre une mesure aussi ferme sur l'engagement à ne plus tolérer, qu'on ferme les yeux sur ces violences sexuelles dans le sport. Et nous avons sur le territoire des clubs qui sont particulièrement engagés pour cela et qui ont fait un travail formidable eux aussi pour faire amener à une vraie prise de conscience et une vraie action sur le sujet.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-25666-CMMA1-235 Adaptation de l'opération 60046573 – Application enform@lyon – aménagement d'aires de fitness et Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004**

## **Sylvain GODINOT**

Je vais juste me permettre un petit rebond si vous le permettez. Je voulais souligner aussi qu'à travers les dispositifs de soutien de la Ville de Lyon beaucoup de clubs ont développé des activités en direction des femmes et plus spécifiquement des victimes de violences sexuelles et sexistes aussi à travers la pratique sportive. Je pense notamment à des clubs d'art martiaux qui ont développés des activités spécifique pour leur rendre confiance, après ces violences, donc voilà ça rentre aussi dans la même politique.

Je passe maintenant au rapport suivant, donc on a évoqué tout à l'heure en question préalable à l'arrondissement le dispositif enform@lyon qui permet d'avoir une pratique sportive autonome grâce à une application numérique.

On a évoqué aussi le souhait du 1<sup>er</sup> arrondissement de développer des aires de pratiques sportives en extérieur, et cette délibération nous propose justement d'augmenter le budget du projet enform@lyon de 120 000 euros pour permettre 3 créations d'aires de fitness. Une dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, en haut de la rue de l'Alma, une dans le 7<sup>ème</sup>, une dans le 9<sup>ème</sup>, et je vous invite bien-sûr à voter favorablement ce rapport.

## **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, nous allons passer à présent à une série de délibérations portant sur la Politique de la Ville. Et Madame Haddad-Grosjean je vais vous donner la parole et vous nous indiquerez quand vous ferez des présentations groupées.

## Politique de la Ville

- **Délibérations :**
  - 2024-24975-CMMA1-247 Programmation financière 2024 au titre du volet Culture de la Politique de la Ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques – Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros
  - 2024-24978-CMMA1-248 Programmation financière 2024 au titre du volet Socio-Éducatif de la Politique de la Ville – Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 194 113 euros
  - 2024-24981-CMMA1-242 Programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 160 632 euros dans le cadre du plan d’actions pour la Cité jardin de Gerland – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes
  - 2024-24980-CMMA1-243 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 235 600 euros
  - 2024-24982-CMMA1-249 Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la Ville – Volet Habitat et Gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d’investissement pour un montant de 269 885 euros – Opération n°60034529 – Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 15 000 euros auprès de la Métropole de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes
  - 2024-24977-CMMA1-250 Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la Ville (volet Lien social et Gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 500 650 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 16 878 euros – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations

### **Malika HADDAD-GROSJEAN**

Eh bien Madame la Maire, je fais une présentation groupée, voilà.

Donc ce sont 6 projets de délibérations concernant la Politique de la Ville qui comporte plusieurs volets. On aurait pu tout aussi avoir une grosse délibération avec plusieurs volets.

Ces volets sont divers :

- Le volet culturel
- Le volet socio-éducatif
- La réhabilitation de l’habitat du volet social, de la transformation par exemple de la place Gabriel Péri
- Le volet de la gestion sociale de l’habitat
- Le volet lien social

S’agissant du volet Culturel et artistique, il s’agit d’attribution de subventions à diverses associations d’un montant de 356 700 euros comme par exemple l’ALIES, l’ALCA, l’Atelier L, l’association Lamartine pour sa résidence artistique dans les résidences Autonomie Seniors tiers qui se trouvent dans le 6<sup>ème</sup>.

S’agissant du volet Socio-Éducatif il s’agit d’attribution de subventions également à diverses associations d’un montant de 194 113 euros dont environ 11 000 euros pour l’association Lalouma qui œuvre contre les inégalités numériques, l’éducation à l’image et l’accompagnement à la scolarité.

L’autre volet c’est la réhabilitation de l’habitat dans les quartiers à géographie prioritaire, il s’agit d’attribuer des subventions à divers acteurs associatifs et bailleurs sociaux pour réhabiliter des logements et des espaces publics de la Cité jardin qui se trouve à Gerland. Cette subvention s’élève à 160 632 euros, et bien évidemment il y aura des conventions à signer, des conventions afférentes à ces subventions.

Ensuite nous avons le volet Lien social qui concerne spécifiquement la place Gabriel Péri, alors bien-sûr il y a un grand projet de transformation et en ce qui concerne ce projet de délibération il s’agit d’attribuer des

subventions également à diverses associations d'un montant de 235 600 euros, dans ce projet de transformation de la place Gabriel Péri.

Ensuite nous avons le volet Cadre de vie, là encore il s'agit de plusieurs subventions d'un montant de 269 885 euros pour réaliser des travaux d'aménagements de logements de parties communes et des espaces pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Enfin le Lien social et le FAL, autrement dit le Fond Associatif Local, il s'agit pour le FAL d'accompagner, d'aider, de soutenir des associations qui font des animations dans les quartiers de la géographie prioritaire. Voilà donc c'est un montant assez conséquent de 500 650 euros et donc sur le volet Lien social et sur le FAL c'est un montant de 16 878 euros. En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement nous avons « 124.Services » qui va en être bénéficiaire.

Voilà je vous remercie, et si vous êtes d'accord avec tous ces projets, ces soutiens, ces aides, je vous appelle à donner un avis favorable.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Alors je vais vous proposer de les voter en deux blocs puisque pour ma part, étant dans un Conseil d'administration d'un des bénéficiaires des subventions, il y a deux délibérations pour lesquelles je ne prends pas part au vote.

Donc je vais d'abord vous proposer de voter les 24975, 24978, 24980 et 24977 ensembles.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et donc sur les 24981 et 24982.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour vos avis favorable.

Je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous présenter la délibération Solidarités internationales.

### **Solidarités internationales**

- **Délibération : 2024-26292-CMMA1-256 Attribution d'une subvention de 21 000 euros (2<sup>e</sup> tranche) à la Maison des Européens Lyon, sise au 5 rue Pizay à Lyon 1<sup>er</sup>, pour l'organisation du programme d'actions 2024 – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

**Mathilde CORTINOVIS**

Merci Madame la Maire.

Cher.es collègues ma co-élue Laurence Boffet étant absente je vous présente aujourd'hui ce projet de délibération concernant l'attribution d'une subvention de 21 000 euros à la Maison des Européens Lyon (MDEL) située 5 rue Pizay, donc dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Cette Maison des Européens forme les citoyens et les citoyennes aux enjeux européens, en particulier les jeunes. Elle est engagée contre le nationalisme, le racisme et la xénophobie, et pour cela elle crée et partage des outils pédagogiques pour intervenir en milieu scolaire. Elle gère un centre régional de formations européennes ou encore elle crée des partenariats avec des instituts culturels des autres pays membres de l'Union Européenne.

Pour l'année 2024, en plus des actions pérennes qu'elle organise toute l'année, les projets de la MDEL suivent deux axes de travail.

- Le premier c'est la sensibilisation aux élections européennes dans une démarche d'appel aux votes et à comprendre les enjeux de la citoyenneté européenne. J'en profite pour rappeler que les élections ont lieu le 9 juin et qu'il est très facile de faire une procuration si nécessaire.
- Le deuxième axe c'est l'animation de la citoyenneté européenne dans le nouveau contexte institutionnel.

Donc pour soutenir cet acteur du 1<sup>er</sup>, je vous invite à voter favorablement.

### **Yasmine BOUAGGA**

Nous avons un problème technique lié à la transmission, le réseau n'est pas stable. C'est peut-être toujours les effets de la tempête solaire.

Je vous propose de donner un avis favorable à la délibération soutenant la Maison des Européens.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et nous allons passer à des délibérations portant sur la sécurité et les espaces publics et je donne la parole à Jean-Christian Morin pour nous les présenter.

### **Espaces publics**

- **Délibération : 2024-24972-CMMA1-253 Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros**

### **Jean-Christian MORIN**

Première délibération que je vous propose concerne l'attribution de subventions au titre de la sécurité et de prévention de la délinquance.

Parmi les actions et les associations que nous proposons de subventionner se trouve :

- Filations dont le siège est rue des Fantasques pour deux actions. Une en prévention de violences sexuelles et l'autre en Festival qui s'appelle « Brisons le silence ».
- Mediatone, rue des Capucins qui propose un parcours d'insertion professionnelle à travers la découverte des métiers de la musique.
- Le centre d'information des Droits des Femmes dont le siège est place Tolozan pour le dispositif Angela qui a été déployé par la Ville de Lyon avec la participation de très grand nombre de commerçants de la Ville.
- Le Comité Logement Autonomie Jeune, place du Forez, pour des actions de réinsertion par le logement, de 6 logement, avec une subvention de 12 000 euros en support de cette action.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, je vous redonne la parole Monsieur Morin.

- **Délibération : 2024-24761-CMMA1-251 Parc Sutter – Mise en sécurité des galeries souterraines – Opération n°01040001 – Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 20012**

### **Jean-Christian MORIN**

Merci beaucoup. Présentation un petit peu particulière parce que c'est une résolution concernant le Parc Sutter et la réévaluation du budget d'une opération de solidification de failles trouvées dans le sol.

Particulière parce que je vais vous demander, ce que je vais faire moi à titre personnel, de vous abstenir sur cette délibération. On est effectivement sur une demande de rallonge de 900 000 euros sur lequel nous n'avons pas d'évaluation des risques, pas d'informations sur la nature même des travaux, pas de réponse du service quand on demande à lui parler, et pas d'études d'impact.

On en est à fois 17 par rapport au budget initial et je trouve que ça mériterait un petit peu plus d'attention de la part des services pour justifier et informer les élus et les publics de l'utilisation des fonds publics.

Voilà donc on ne va pas s'opposer à ces travaux de consolidation que des professionnels estiment nécessaires mais par cette abstention en tout cas, à titre personnel et je vous invite à me suivre si vous le souhaitez, je vais m'abstenir.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ce sujet ? Qui est un sujet complexe... Oui, je vous donne la parole Madame Haddad-Grosjean.

### **Malika HADDAD-GROSJEAN**

Ouais, je vous avoue que lors des préparations de nos réunions j'avais dit que je n'avais rien compris à tout ça, donc je comprends qu'il y ait des réserves et des interrogations donc moi à titre personnel je ne prendrai pas du tout part au vote, voilà, je sais pas... Je ne sais pas quoi... j'ai rien compris.

J'aimerais bien voter quelque chose après une décision éclairée, mais j'ai rien compris...

### **Yasmine BOUAGGA**

Alors il s'agit effectivement d'un sujet très complexe pour lequel nous avons eu des visites de chantier et des rapports donc il n'y a pas de dissimulation de quoi que ce soit. Mais effectivement nous n'avons pas forcément le projet qui concerne cette mise en sécurité et pour lequel, pour ma part, du fait des responsabilités qui m'incombe, vu les préconisations de cette commission, je ne peux pas ne pas voter pour cette mise en sécurité même si j'ai tout à fait relayé, et je partage la demande d'informations pour permettre de prendre des décisions davantage éclairées et davantage explicables auprès du citoyen et du contribuable puisqu'il s'agit quand même de sommes très importantes.

Vous souhaitez prendre la parole Madame Berrached, je vous la donne.

### **Fatima BERRACHED**

Il s'agit juste d'une explication de vote, je vais suivre les recommandations de mon collègue et je m'abstiendrai. Ça fait un petit moment qu'on attend que le Parc Sutter soit ré-ouvert et accessible de nouveau aux enfants, je me demande si ça fait pas une dizaine... non un peu moins, mais ça traîne un peu, et c'est temps ! Voilà, donc je vais suivre mon collègue et je vais donc m'abstenir.

### **Yasmine BOUAGGA**

Alors pour les réponses qui nous ont été apportées au service concernant cette réouverture au public c'est que précisément la rallonge budgétaire permettra de construire un deuxième puit pour l'intervention, de façon à dégager le centre du parc et permettre sa réouverture au public pendant que la suite des explorations et des consolidations des galeries souterraines pourra s'effectuer.

Mais effectivement il y a toujours une partie, la partie Nord du parc, qui ne sera pas accessible mais l'objectif est bien entendu de pourvoir le ré-ouvrir au public.

Donc je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Malika Haddad-Grosjean n'a pas pris part au vote.)

(Noé Froissart, Jean-Christian Morin, Mathilde Cortinovis et Fatima Berrached ont voté l'abstention.)

Nous avons 4 abstentions.

Qui vote pour ?

Nous avons 6 votes favorables. Eh bien je vous remercie et soyez assurés que nous transmettrons les réserves importantes, et surtout les demandes d'informations auprès des élu.es pour que les décisions puissent être éclairées et qu'on puisse aussi en rendre compte de façon démocratique.

Je vous redonne la parole Monsieur Jean-Christian Morin pour une délibération qui n'est pas sans lien avec ce dont nous venons de discuter.

- **Délibération : 2024-25130-CMMA1-265 Attribution d'un fond de concours à la métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n°60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »**

### **Jean-Christian MORIN**

Absolument. Donc attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre des projets qu'on appelle « Rues des enfants » ou « Rues aux enfants », à chaque fois le terme m'échappe ; et qui concerne en fait, la part de la Ville, à savoir l'éclairage public, les espaces verts et les accès dans les travaux d'apaisements et de végétalisations des accès aux écoles.

Trois écoles sont concernées pour le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- Les écoles Doisneau sur lesquelles on espère un démarrage des travaux pendant l'été. Et fin des travaux pendant l'été également.
- L'école Aveyron sur laquelle on travaille toujours sur un projet d'extension de la cours sur la rue Caillet, et on ne désespère pas d'avoir gain de cause.
- Et le dernier point qui va faire le lien avec la délibération précédente et mon abstention. L'apaisement des accès aux écoles maternelle et primaire Victor Hugo, rue Ornano, projet qui se retrouve aujourd'hui bloqué par le service qui nous demandais 900 000 euros précédemment, et qui nous demande une étude d'impact très compliquée que les bureaux d'études n'arrivent pas à comprendre et qui ne nous fournisse pas pour leur demande de travaux supplémentaires de 900 000 euros.

Voilà donc en tout cas je vais vous demander de voter favorablement à ces délibérations qui vont permettre au moins sur une école d'avoir un beau projet qui va être réalisé cette année.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ?

Je souhaite quand même préciser que nous ne lâchons pas sur la deuxième école, que nous allons tout faire pour obtenir la faisabilité de ces travaux de végétalisation. Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup à toutes et tous et je vous redonne la parole pour des délibérations un petit peu techniques.

- **Délibérations :**
  - 2024-25405-CMMA1-258 Concession de service public de la fourrière automobile – Tarifs de la fourrière
  - 2024-26780-CMMA1-268 Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles

- 2024-26781-CMMA1-269 Proratation des droits abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon
- 2024-26779-CMMA1-270 Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive

## **Jean-Christian MORIN**

Je vais même faire une présentation groupée si vous le voulez bien.

Première délibération technique numérotée 28360 qui concerne les tarifs de la fourrière, qui concerne également les cyclistes mais qui ne sont pas affectés par l'augmentation des tarifs de la fourrière en cas de mise à la fourrière de leur vélo.

Deuxième disposition qui avait déjà été présentée lors d'un conseil précédent mais sur lequel quelques petits ajouts techniques viennent se faire, qui est la création ou l'aménagement d'un dispositif de stationnement sur voirie à destination des professionnels dont notamment des artisans et des professions de santé. Alors artisans du bâtiment et également artisans des professions de bouche, vétérinaire, et fleuriste, de manière à leur faciliter l'accès à la Ville de Lyon et la desserte de leur clients avec leurs véhicules automobiles.

Dernières dispositions, 28625, 28643, et c'est la dernière, qui sont exactement les mêmes dispositions que je vous ai demandé de voter la dernière fois avec juste une différence de dates d'application. Pour l'adaptation des nouvelles politiques de stationnement, au déploiement de la ZFE, et donc avec une date d'application qui passe à mi-juin pour permettre aux services de terminer toutes les adaptations nécessaires, et une mise en œuvre qui se passe comme il faut.

## **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous en avons fini avec notre ordre du jour n'est-ce pas ? Nous avons beaucoup de délibérations aujourd'hui.

Comme d'habitude je fini par quelques points d'agenda.

Nous avons prochainement, la semaine prochaine, les journées climat et biodiversité qui vont se tenir à l'Hôtel de Ville mais aussi dans les salles Plurielles du collège Truffaut avec une programmation extrêmement riche destinée à tous les publics et donc je vous invite à y aller. Et beaucoup d'enfants des écoles pourront aussi s'y rendre.

Sur une thématique connexe nous avons en Mairie du 1<sup>er</sup> le 27 une soirée dédiée la question de canicule, comment faire avec la chaleur ? Pour laquelle nous avons l'intervention à la fois de L'ALEC (Agence Locale du Climat et de l'Énergie), qui fait sa « Tournée Confort d'été » ; d'Anne Mahrer qui est une des porte-paroles de l'association suisse « Aînées pour le climat », qui a porté un recours contre le gouvernement suisse, auprès de la Cours Européenne des Droits de l'Homme sur l'impact des canicules sur la santé. Et ainsi que nous aurons une documentariste qui a travaillé sur la chaleur sur la Métropole de Lyon.

Nous avons le Festival de « La boule lyonnaise » entre ces deux évènements, le dimanche 26 mai, et la semaine suivante « Chouette 'alors ! » au Jardin des Chartreux.

Je ne vais pas faire toute la liste des évènements, vous avez bien-sûr notez les élections le 9 juin et le prochain Conseil qui aura lieu le 12 juin.

Et je vous souhaite une bonne soirée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Noé Froissart', written in a cursive style.

Noé Froissart